

## **Carnet de tir :**

### **PROCÉDURE INTERNE**

- 1) Faire la demande par mail, pour un renouvellement du carnet de tir. Il faudra joindre copie de l'ancien.  
Pour une demande suite à la réussite du contrôle de connaissances, le carnet de tir est automatiquement créé ;
- 2) Vous serez informé par mail de la disponibilité du carnet de tir ;
- 3) Le carnet de tir sera disponible à la permanence administrative ;
- 4) Le coût du carnet de tir est de 6 €.